

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 17.06.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances		Lié à :(obligatoire) ad 18.033
Titre : Amendement au projet de loi portant révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014		
Contenu : Article 30, alinéa 1, lettre a ¹ Le budget est établi de manière à présenter : a) un volume d'investissements nets compris entre <u>4% et 5%</u> des revenus déterminants (totalité des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes), incluant un écart statistique pour soldes non utilisés de 0,5 point (%) ;		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Damien Humbert-Droz, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :